

Rapport sur l'exercice des droits de vote

2018



Un affilié



NATIXIS
INVESTMENT MANAGERS

Conformément aux articles 319-22 et 321-133 du règlement général de l'AMF, Mirova a établi le document « Rapport sur l'exercice des droits de vote » afin de rendre compte de l'exercice des droits de vote attachés aux actions détenues dans les OPCVM/ FAI dont elle assure la gestion.

Dans ce même cadre, l'exercice des droits de vote fait partie intégrante de la stratégie d'investissement responsable de Mirova.

L'alignement des principes de sa politique de vote avec sa stratégie d'investissement est donc un impératif pour favoriser la création de valeur pour ses clients.

Date de publication : février 2019

Photo de couverture par Edwin Andrade

SOMMAIRE

Cadre général	4
Organisation pour l'exercice des droits de vote.....	4
Périmètre de vote 2018.....	5
Cas où Mirova n'aurait pas respecté sa politique de vote	6
Situations de conflits d'intérêts.....	6
Répartition des votes exprimés.....	7
Répartition des votes par thème.....	7
Répartition des votes par zone géographique	17
Autres statistiques.....	19
Répartition des votes par résolution.....	19
Détail des assemblées générales votées	20

Cadre général

Afin de favoriser une création de valeur durable pour l'ensemble des parties prenantes, Mirova a élaboré une politique de vote¹ en accord avec sa stratégie d'investissement responsable.

Dans ce cadre, Mirova a entrepris depuis 2015 une réflexion critique et approfondie des enjeux de gouvernance traditionnels, avec l'objectif d'identifier un modèle partant d'une vision soutenable de l'entreprise. L'aboutissement de cette réflexion a posé les jalons d'une politique de vote résolument orientée vers un nouveau modèle de gouvernance qui se décline en quatre axes majeurs :

- le développement d'un actionnariat de long terme à même de soutenir le développement durable de l'entreprise ;
- la mise en place d'un conseil intégrant de façon équilibrée les parties prenantes de l'entreprise, et prenant en charge les enjeux de RSE dans les réflexions stratégiques ;
- la répartition équilibrée et juste de la valeur créée entre les différentes parties prenantes, et l'intégration des enjeux environnementaux et sociaux dans les mécanismes d'incitation et d'alignement des intérêts ;
- la transparence et la qualité de l'information financière et extra-financière, avec la mise en place d'un reporting intégrant les enjeux de développement durable.

Cette approche s'appuie sur les travaux de la chaire Mines ParisTech « *Théorie de l'entreprise. Modèles de gouvernance et création collective* » soutenue par Mirova.

Organisation pour l'exercice des droits de vote

L'organisation de l'activité « exercice des droits de vote » est articulée autour de deux pôles aux expertises distinctes, chargés d'assurer l'exercice du droit de vote dans l'intérêt des porteurs de parts.

L'**analyse des résolutions** est réalisée par l'équipe de recherche en investissement responsable de Mirova, composée d'analystes experts des problématiques environnementales, sociales et de gouvernance.

Les décisions de vote sont sous la responsabilité du comité de vote composé du Directeur de la gestion Actions de Mirova et des responsables de la Recherche en Investissement Responsable. Les gérants ainsi que les analystes extra-financiers peuvent être conviés pour participer aux débats du comité en fonction des sujets traités.

¹ La politique de vote de Mirova est disponible sur notre site Internet :

<http://www.mirova.com/fr-FR/politique-de-vote>

L'**exécution du vote** est réalisée par le pôle « middle office flux » d'Ostrum, société de gestion sœur de Mirova, au sein du groupe Natixis, selon les instructions données par Mirova dans le cadre d'une prestation de services.

Périmètre de vote 2018

En application de la réglementation de l'AMF sur l'exercice des droits de vote par les sociétés de gestion (articles 319-22 et 321-133 du Règlement général de l'AMF) et conformément aux principes définis dans sa politique de vote, Mirova a exercé les droits de vote attachés aux valeurs détenues dans les OPCVM² et FIA³ dont elle assure la gestion et pour lesquels elle détenait les droits de vote.

Le périmètre de vote inclut Mirova et ses sociétés affiliées (Ostrum US). Les fonds concernés par ce rapport sont les suivants :

Liste des fonds dans le périmètre de vote 2018 de Mirova

Actions Monde des Salariés Suez ISR
Areva Diversifié Obligataire Isr
B2V ACTIONS ISR
CARREFOUR EQUILIBRE SOLIDAIRE
Equilibre Solidaire BMS UPSA
ES Mixte ISR
FCPE Impact ISR Rendement Solidaire
FODEP
Fonds Diversifié Et Solidaire
IMPACT ES ACTIONS EUROPE
INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE
MIROVA EURO SUSTAINABLE EQUITY
Mirova Europe Environmental Equity Fund
Mirova Europe Real Estate Securities Fund
MIROVA EUROPE SUSTAINABLE EQUITY
MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE EQU.
Mirova Global Sustainable Equity Fund
Mirova Global Transition Energy Equity Fund
Mistral 1
OPCI FRANCEUROPE IMMO
Retraite Actions Socialement Responsable Et Solidaire

En 2018, le périmètre de vote était composé de **190** valeurs détenues dans 21 OPCVM et FIA gérés par Mirova.

Sur ce périmètre de vote, 215 assemblées générales (AG) se sont tenues en 2018. Mirova a exercé ses droits de vote sur 187 sociétés. Cela a représenté 203 assemblées générales, soit un taux de participation de 94%.

² Organisme de placements collectif en valeurs mobilières

³ Fonds d'investissement alternatif

Mirova n'a pas exercé ses droits de vote lors de 12 assemblées générales en raison de problèmes techniques (migration des fonds dans les systèmes du proxy ou administratifs, validité des pouvoirs de procuration, etc.)

Répartition des votes par zone géographique		
	Nombre d'entreprises	En %
Europe	137	73%
Amérique	43	23%
Asie	7	4%
Océanie	0	0%
Afrique	0	0%
Total	187	100%

En Europe, les assemblées générales des entreprises françaises et allemandes représentaient un peu plus de 50% du périmètre (33% et 19% respectivement). Les assemblées générales britanniques constituaient, elles, un peu plus de 15% du périmètre, tandis que les Pays-Bas en représentaient 8%. Les assemblées générales restantes (24%) ont eu lieu dans neuf autres pays.

Cas où Mirova n'aurait pas respecté sa politique de vote

Mirova exerce les droits de vote dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts et respecte dans ce cadre les principes énoncés dans sa politique de vote.

Situations de conflits d'intérêts

Conformément à sa politique de vote, Mirova, appartenant au groupe BPCE, exerce les droits de vote dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts, et ne prend donc pas part aux assemblées générales tenues par les entités du groupe BPCE dont les titres sont négociés sur le marché.

Lors de l'exercice des droits de vote 2018, aucune situation de conflit d'intérêts n'a été rencontrée.

Répartition des votes exprimés

Cette année, Mirova a choisi de rendre compte de ses votes exprimés en nombre d'entreprises (et non plus en nombre de résolutions). Cette méthode permet de mieux rendre compte de la proportion d'entreprises ayant de bonnes pratiques, sans que le nombre de résolutions soumises au vote par ces dernières individuellement n'influence les données⁴.

Ainsi, il sera indiqué le nombre d'entreprises ayant recueilli, par thématique :

- une approbation sur la totalité de ses résolutions soumises au vote ;
- une opposition sur une partie des résolutions figurant à l'ordre du jour ;
- une opposition sur la totalité de ses résolutions.

A noter que constitue une opposition à une résolution un vote « Contre » ou un vote d'abstention (y compris les votes dits « Withhold » sur les marchés anglo-saxons).

Au global, toutes entreprises confondues, le taux d'opposition moyen par entreprise⁵ s'élève à 31.5%. Néanmoins, ce taux très élevé de contestation est en baisse de 5 points par rapport à l'année 2017.

Ce taux de contestation s'explique essentiellement par la prise en compte des grands thèmes de la politique de vote de Mirova mais également par l'existence de pratiques différentes en matière de gouvernance d'une région à l'autre.

Répartition des votes par thème

Les entreprises sollicitent presque systématiquement les actionnaires en assemblée générale sur quatre thèmes.

- **Équilibre des pouvoirs.** Résolutions portant sur la nomination des administrateurs au conseil ainsi que sur le fonctionnement du conseil, la nomination d'exécutifs ou de représentant des salariés.
- **Répartition de la valeur.** Résolutions portant sur la répartition de la valeur entre les différentes parties prenantes de l'entreprise : approbation des dividendes, vote sur la rémunération des dirigeants, plan d'épargne salariale, rémunération des administrateurs.
- **Transparence de l'information.** Résolutions portant principalement sur l'approbation des comptes ou la nomination des commissaires aux comptes.
- **Structure financière.** Résolutions portant principalement sur les augmentations ou les réductions de capital et les émissions de dette.

⁴ Selon les années et les sociétés, le nombre de résolutions soumises en AG peut varier de moins de 5 résolutions à plus de 20.

⁵ Pourcentage d'entreprises pour lesquelles, sur l'ensemble des résolutions proposés au cours de l'année d'analyse, au moins un vote d'opposition (« contre », « abstention » ou « withhold ») a été exprimé.

Au-delà de ces quatre thèmes structurant des assemblées générales, les actionnaires sont parfois amenés à se prononcer sur des résolutions relatives aux **amendements de statuts** ou au **fonctionnement et formalités de l'AG**. Enfin, des **résolutions d'actionnaires** peuvent être déposées.

Figure 1 : répartition des thèmes soumis en AG sur le périmètre de vote Mirova

Résolutions par thématique		
Thématique	Nombre & % d'entreprises ayant proposé des résolutions sur ce thème	
Equilibre des pouvoirs	156	82%
Répartition de la valeur	164	86%
Transparence de l'information	171	90%
Structure financière	106	56%
Amendement de statuts	60	32%
Fonctionnement et formalités de l'AG	71	37%
Résolutions d'actionnaires	23	12%
Nombre d'entreprises	190	100%

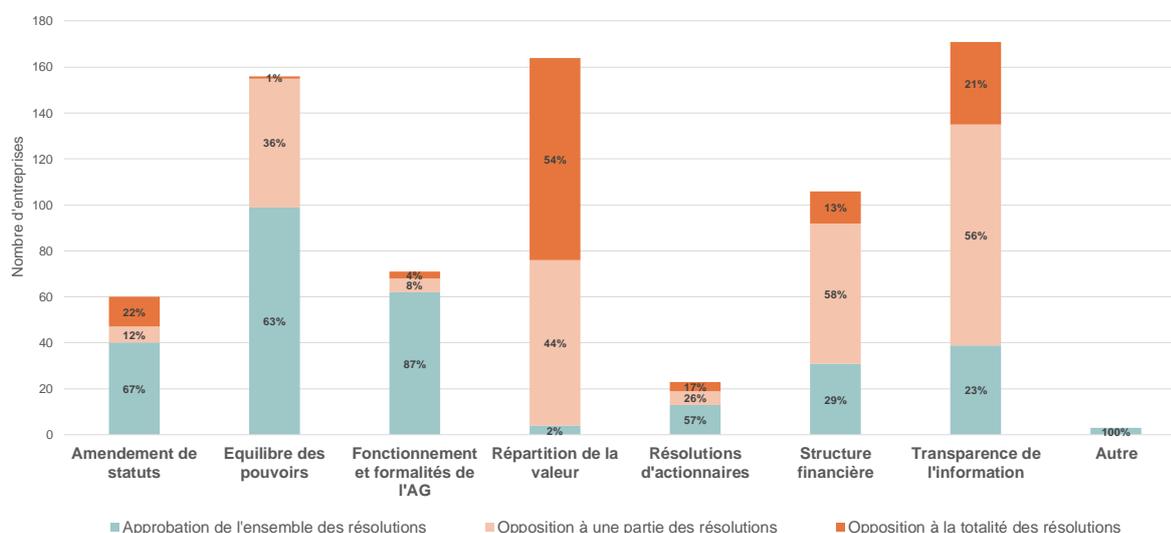
REPARTITION DES VOTES PAR THEME

La politique de vote de Mirova porte une attention particulière aux questions de répartition de la valeur créée par l'entreprise entre ses différentes parties prenantes, ainsi qu'à la qualité de l'information communiquée, qu'il s'agisse d'information financière, environnementale ou sociale. La politique de vote de Mirova différant significativement des principes de gouvernance traditionnels, ces thèmes sont ceux qui ont concentré la plus forte proportion des votes d'opposition.

La question de l'équilibre des pouvoirs a également fait l'objet d'une opposition significative, avec environ un tiers des entreprises faisant l'objet d'au moins un vote d'opposition sur ce thème. Les pratiques des entreprises en la matière se sont toutefois améliorées, 47% des entreprises ayant fait l'objet l'an passé d'au moins un vote d'opposition sur ce thème.

Par rapport à 2017, la contestation sur le thème « Transparence et qualité de l'information » a également diminué, traduisant une progression des pratiques des entreprises en matière de transparence.

Figure 2: Répartition des votes par thèmes

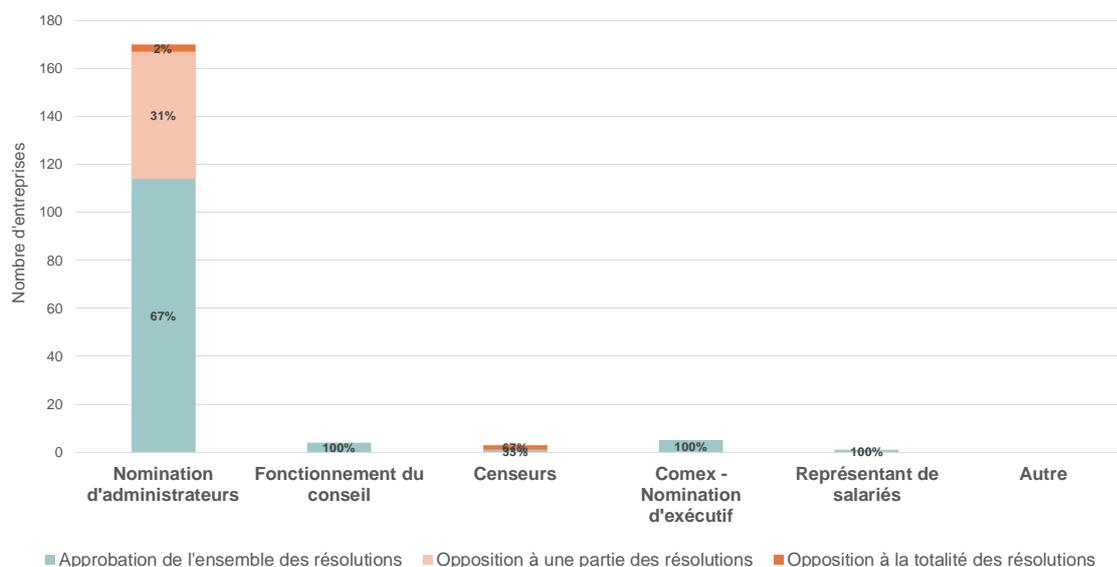


DETAILS PAR THEME

Équilibre des pouvoirs

La thématique « Équilibre des pouvoirs » concerne les résolutions ayant trait à la composition du conseil d'administration ou de surveillance. Si l'élection des administrateurs est un sujet que l'on retrouve sur tous les marchés, il est à noter que l'élection de censeurs et de représentants de salariés est une spécificité française.

Figure 3 : répartition des votes dans la thématique "Équilibre des pouvoirs"



Mirova soutient la nomination d'administrateurs compétents, complémentaires et susceptibles d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt long terme de l'entreprise et de ses parties prenantes. Mirova se prononce sur les candidats proposés au vote à la lumière d'un certain nombre de critères qu'elle considère comme importants pour garantir un bon équilibre dans la représentation des différentes parties prenantes. Ainsi, elle est notamment attachée à la présence de représentants de salariés au sein du conseil. Un autre point d'attention pour cette thématique est le taux de féminisation du conseil. Mirova prend également compte le nombre de mandats détenus par les candidats au poste ; en effet, la capacité des administrateurs à se saisir des questions stratégiques, à enrichir le débat sur les enjeux de l'entreprise et à superviser la mise en œuvre de la stratégie par l'exécutif est essentielle, et ne doit pas être remise en question par leur manque de disponibilité.

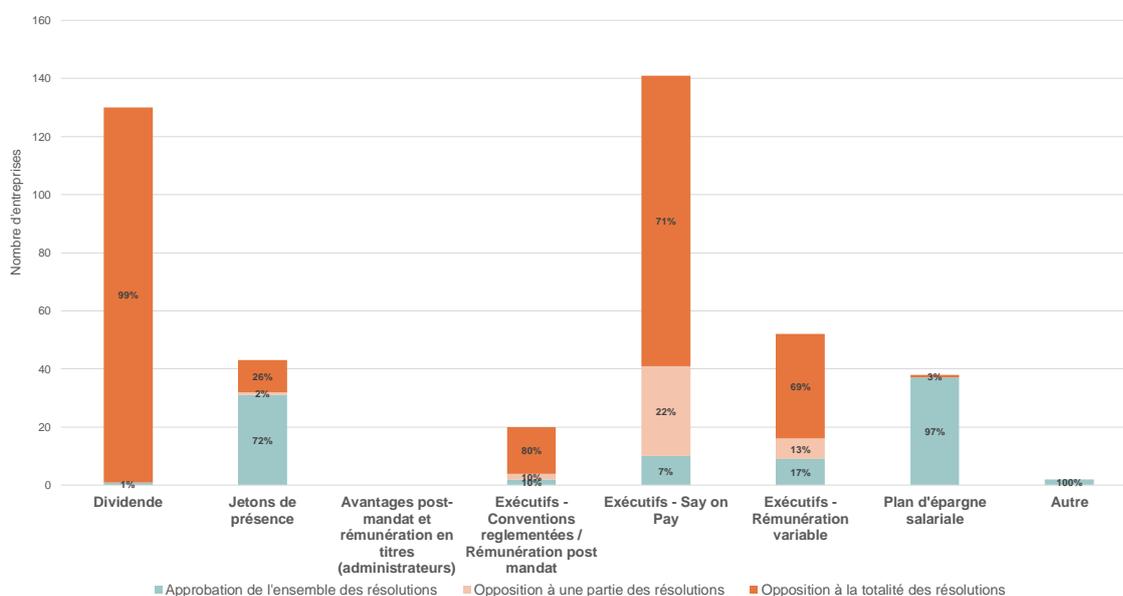
Bien que le nombre absolu de résolutions rejetées soit relativement faible, l'analyse par entreprise révèle qu'environ un tiers des entreprises sont concernées en 2018 au moins un vote contestataire sur les candidats proposés à l'élection (ou à la réélection).

Quant à la nomination ou au renouvellement de censeurs, Mirova n'a approuvé l'élection que d'un seul censeur parmi les quatre dont la candidature était soumise au vote, par 3 entreprises distinctes. Il convient ici de rappeler que Mirova n'est favorable à la présence de censeurs au conseil que lorsqu'il s'agit d'un cas exceptionnel et temporaire, et que la présence de ce dernier au conseil apporte une forte valeur ajoutée au conseil.

Répartition de la valeur

La catégorie « Répartition de la valeur » couvre toutes les résolutions liées à la rémunération des différentes parties prenantes qui concourent à la création de valeur au sein de l'entreprise : les actionnaires (dividendes), les salariés (plans d'épargne) et les dirigeants (politique et rapport sur les rémunérations). Cela inclut également la rémunération versée aux administrateurs dans la mesure où les modalités de leur rémunération peuvent impacter le bon exercice de leurs fonctions.

Figure 4 : répartition des votes dans la thématique "Répartition de la valeur"



Les sujets « Rapport ou politique de rémunération » et « Dividendes » ont représenté les plus forts points de contestation.

Dans une logique de « juste » répartition de la valeur entre les principales parties prenantes de l'entreprise (salariés, dirigeants, actionnaires), nous questionnons la légitimité des actionnaires à se prononcer seuls sur ces questions. Sur cette base, les approches partenariales en matière de gouvernance étant encore peu répandues, nous avons fréquemment été amenés à nous abstenir sur les résolutions portant sur ces sujets. L'abstention étant comptabilisée comme un vote « contre » sur certains marchés, notamment sur le marché français qui représente une part notable des droits de vote de Mirova, ces votes d'abstention sont ici comptabilisés comme les votes d'opposition aux résolutions proposées par le management.

De plus, concernant les résolutions portant sur des mécanismes de rémunération et leur mise en œuvre (rapport sur les rémunérations et plans d'incitation long-terme) principalement à destination des dirigeants, Mirova s'y oppose lorsqu'ils ne comportent pas de critères de performance liés aux enjeux environnementaux et sociaux. L'intégration de ce type de critères reste peu fréquente, renforçant encore le poids des votes de contestation sur ces questions.

Signalons que même lorsque les entreprises s'engagent dans une telle démarche, il est rare que les critères mis en place s'inscrivent pleinement dans

la stratégie de l'entreprise, et sont souvent difficiles à objectiver et quantifier. L'amélioration de ces critères est un des axes forts de la démarche de dialogue que Mirova a établi avec les sociétés afin de les accompagner dans la structuration de leur démarche RSE.

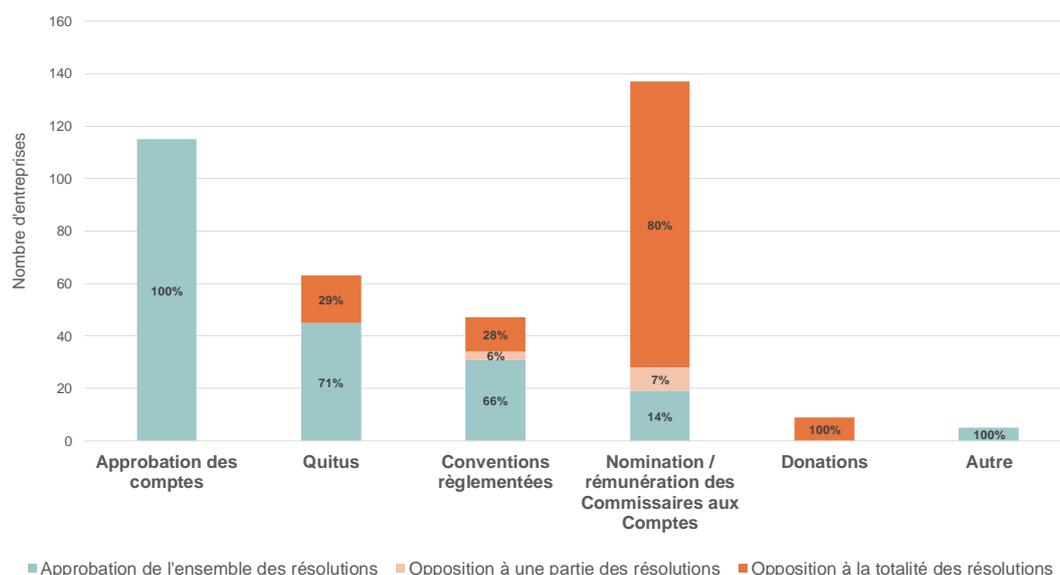
Enfin, davantage d'entreprises ont demandé la validation de conventions réglementées liées aux rémunérations post-mandat. L'opposition reste également assez forte, avec seulement 10% des entreprises ayant obtenu une approbation de toutes leurs conventions à ce sujet.

On notera par ailleurs que 2018 a vu une baisse du nombre de résolutions portant sur le Say on Pay, et notamment sur les politiques de rémunération des exécutifs, soumises au vote. Ainsi, 130 entreprises, contre 142 en 2017, ont soumis au vote des résolutions tenant à cette thématique. Cela s'explique notamment par le fait qu'en France, 2017 avait été marqué par l'adoption de la loi Sapin II, qui instaurait une obligation pour les entreprises de soumettre une première politique de rémunération au vote. En 2018, les entreprises ont soumis des politiques de rémunération au vote uniquement lorsqu'il s'agissait d'en changer les principes. L'opposition reste néanmoins significative, et 71% des entreprises ont vu l'ensemble de leurs résolutions sur ce sujet faire l'objet d'un vote d'opposition (ce qui représente néanmoins une évolution positive de 5 points par rapport à 2017). Dans la même lignée, moins d'entreprises ont proposé des résolutions portant sur les rémunérations variables. L'opposition sur cette thématique reste à un niveau élevé : seules 17% des entreprises ont vu l'ensemble de leurs résolutions sur cette thématique approuvées.

Transparence et qualité de l'information

Les résolutions liées à la « Transparence et qualité de l'information » font partie des points d'attention de la politique de vote Mirova. Une information de qualité étant un prérequis indispensable à la prise de décision d'investissement, l'entreprise doit faire preuve de transparence, de pertinence et de fiabilité dans sa communication.

Figure 5 : Répartition des votes dans la thématique "Transparence et qualité de l'information"



Sur cette thématique, les résolutions relatives à « la nomination et la rémunération des commissaires aux comptes » ont fait l'objet de la contestation la plus marquée. Ce type de résolution était proposé sur la majorité des marchés européens (Allemagne, France et Royaume-Uni notamment), mais également américains (Etats-Unis et Canada). Sur ce sujet, Mirova s'attache à ce que les commissaires aux comptes (CAC) restent libres d'intérêts dans l'exercice de leurs fonctions et n'a pas soutenu leur réélection lorsque la durée de leur mandat excédait 18 ans. Pour la même raison, Mirova n'est pas favorable au fait que les commissaires aux comptes fournissent des services non liés à des prestations d'audit. La réforme européenne de l'audit de 2016, instaurant un meilleur encadrement des pratiques en matière de rotation des cabinets et services fournis autres que la certification des comptes, a permis une meilleure approbation de ces résolutions (avec 14% des entreprises ayant obtenu une approbation totale, et 7% une approbation partielle cette année, contre respectivement 11% et 5% en 2017). En revanche, aux Etats-Unis, le décalage entre les pratiques observées et les exigences de Mirova reste encore très marqué, ce qui explique que la moitié des entreprises faisant l'objet d'une contestation totale sur la thématique sont américaines.

En matière de « Conventions réglementées », il convient de rappeler la spécificité française qui veut que toute transaction conclue entre la société et un de ses mandataires sociaux (dirigeants et administrateurs) soit soumise au vote des actionnaires. La majorité des résolutions soumises au vote concernaient donc le marché français. La contestation à ce sujet a reculé en 2018, et concerne un peu plus d'un quart des entreprises ayant soumis des résolutions relatives à cette thématique. Les motifs de contestation étaient relatifs soit à l'existence d'une convention entre la société et une holding financière liée à un des actionnaires de l'entreprise, soit à une convention portant sur des prestations de service fournies par un membre du conseil (ou entreprise affiliée) à la société.

S'agissant du « Quitus », le niveau de contestation s'explique essentiellement par l'opposition de Mirova à soutenir cette résolution dans les pays où un tel vote porte atteinte à la capacité des actionnaires d'entamer par la suite un recours en justice. Mirova a également été amenée à s'opposer à ces résolutions en raison de l'absence de comité RSE au sein du conseil d'administration.

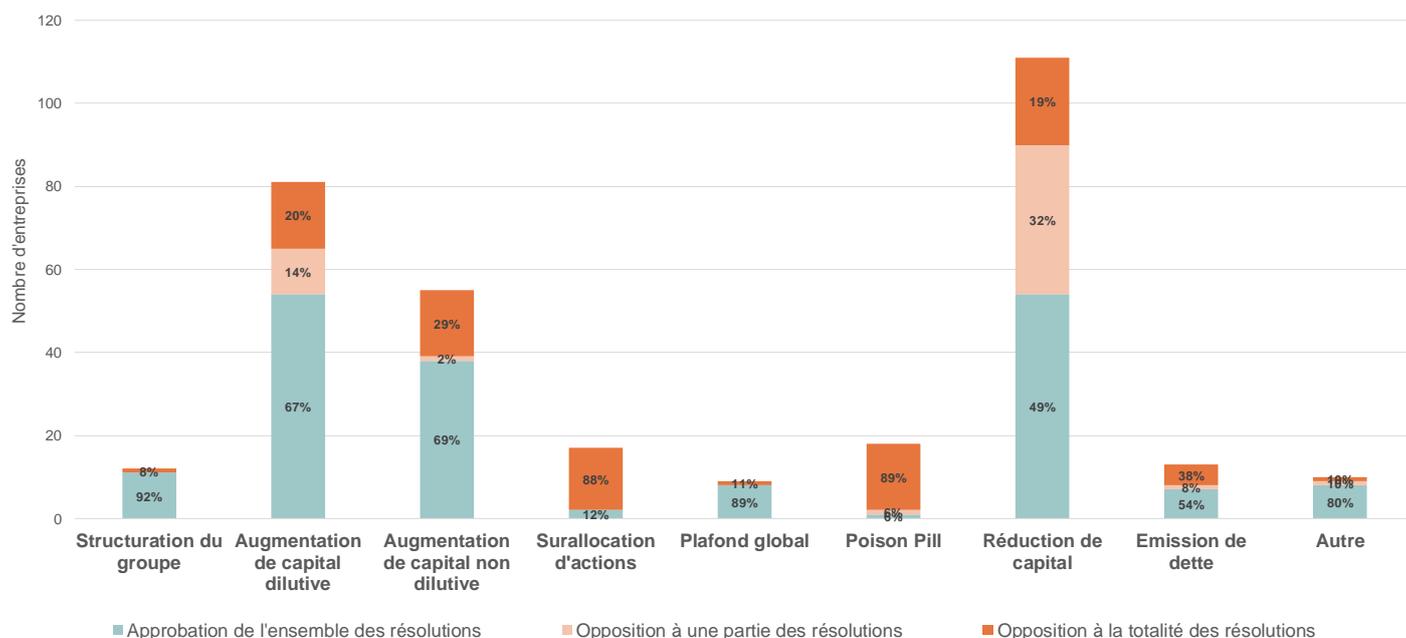
Comme chaque année, le sujet des « Donations » a recensé la plus forte contestation relative : en 2018, Mirova n'a approuvé aucune résolution concernant de sujet. En effet, ces résolutions visaient le plus souvent à permettre à l'entreprise de procéder au financement de partis politiques, ce qui peut être source de conflit d'intérêts.

Enfin, aucune entreprise n'a soumis au vote des comptes comportant des éléments problématiques (thématique « Approbation des comptes »).

Structure financière

Dans une perspective d'allocation du capital orientée vers le développement long-terme de l'entreprise, Mirova porte une attention particulière aux motifs justifiant les opérations de rachats d'actions et de réduction du capital.

Figure 6 : Répartition des votes dans la thématique "Structure financière"



Ainsi, Mirova a uniquement soutenu les résolutions de réduction de capital dans les cas où elles servaient à compenser la dilution éventuelle résultant des augmentations de capital liées aux outils de rémunération des collaborateurs et aux opérations d'actionnariat salarié. La relation qui en résulte peut en effet représenter un moyen supplémentaire de rémunération des actionnaires au détriment des autres parties prenantes. Cela a concerné un peu plus de la moitié des entreprises ayant soumis au vote une résolution sur cette thématique en 2018.

L'existence de mécanismes anti-OPA⁶ est également un sujet d'attention. Mirova s'oppose aux autorisations d'augmentation de capital via des placements privés dès lors qu'elle comporte un risque de dilution injustifiée des actionnaires minoritaires. Cette catégorie couvre également les autorisations d'augmentation de capital à caractère général utilisables en période d'OPA. L'analyse de Mirova de ces mécanismes se fait toujours à la lumière des risques qu'ils pourraient faire peser sur l'entreprise et sa stratégie à long-terme. Mirova exige des organes de gouvernance suffisamment représentatifs des principales parties prenantes et dotées des compétences adéquates, de façon à garantir une prise de décision dans l'intérêt long-terme de l'entreprise en cas de situation d'OPA. Ces conditions restrictives expliquent le faible taux

⁶ OPA : offre publique d'achat

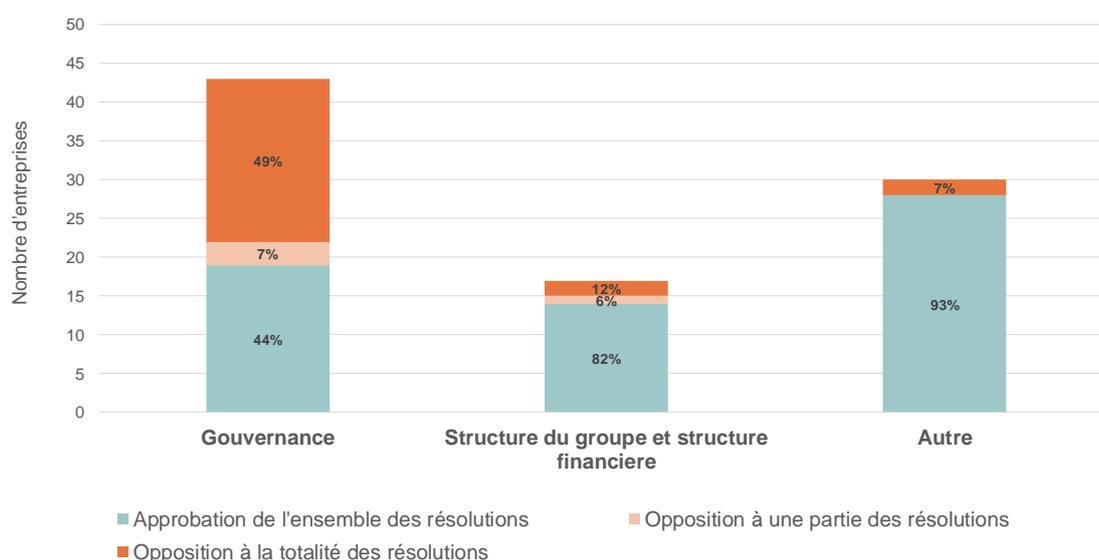
d'approbation pour les résolutions portant sur ces thématiques. 6% des entreprises ont obtenu l'approbation de la totalité des mécanismes proposés.

Enfin, sur les autres résolutions d'augmentations de capital, dilutives et non dilutives, le vote de Mirova s'est fait sur la base des limites de dilution recommandées dans sa politique de vote. L'opposition à des résolutions dilutives portait essentiellement sur des sociétés qui proposaient un niveau de dilution supérieur à 50%, tandis que l'opposition sur les opérations non dilutives s'expliquait du fait de sociétés, notamment françaises, qui proposaient un niveau de dilution supérieur à 10%.

Amendements de statuts

La thématique des amendements de statuts a concerné essentiellement les sociétés européennes.

Figure 7 : Répartition des votes dans la thématique "Amendements de statuts"



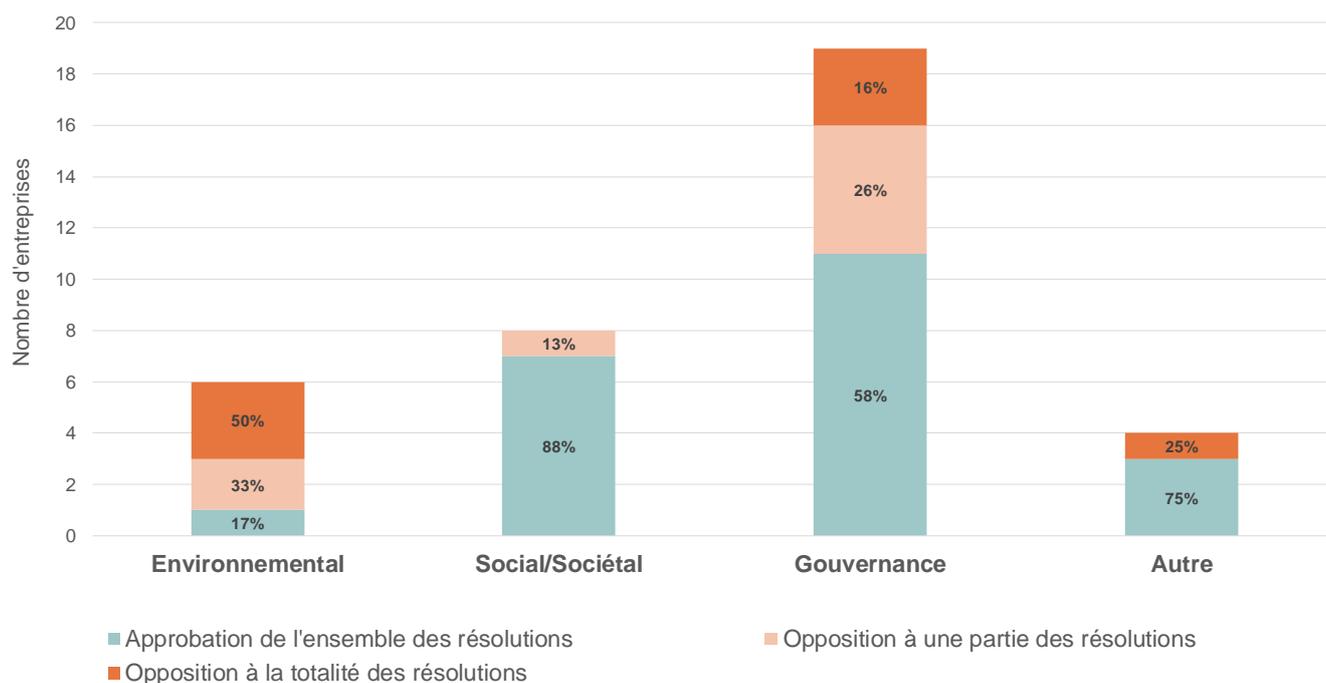
L'opposition aux modifications statutaires s'est portée principalement sur les sujets de gouvernance. Comme en 2017, cette opposition concernait environ la moitié des entreprises ayant soumis au vote des résolutions demandant des amendements de statuts relatifs à la gouvernance.

Les modifications de statuts relatifs à la structure financière de l'entreprise ont fait l'objet d'une approbation plus marquée, avec seulement 3 entreprises ayant présenté des résolutions rejetées (sur les 17 concernées par cette thématique).

Résolutions d'actionnaires

Au total, Mirova s'est exprimée sur 60 résolutions d'actionnaires en 2018 (vs. 43 en 2017), lesquelles portaient en majorité sur des sujets de gouvernance et, dans une moindre mesure, des enjeux sociaux et environnementaux. Plus de 45% de ces résolutions ont été proposées pour des sociétés américaines.

Figure 8: Répartition des votes dans la thématique "Résolutions d'actionnaires"



Mirova a adopté une approche au cas par cas sur les propositions des actionnaires ayant un caractère social, politique ou environnemental. L'enjeu de l'analyse approfondie ainsi menée est de vérifier :

- le caractère raisonnable de la proposition et le bien-fondé de la justification apportée ;
- l'impact sur la stratégie de l'entreprise à court/long terme ;
- l'exposition de l'entreprise sur ces problématiques (impact sur la réputation, risque opérationnel, etc.) ;
- la capacité et la légitimité de l'entreprise à se saisir du sujet (versus la responsabilité de l'Etat) ;
- les réponses apportées par l'entreprise à la requête soumise dans la proposition et les évolutions de ses pratiques au cours des dernières années ;
- les pratiques de place mises en œuvre par les pairs du secteur.

De façon générale, Mirova soutient toute résolution dont l'objet encourage des pratiques plus responsables de la part de l'entreprise. A ce titre, elle soutient dans tous les cas les résolutions appelant à plus de transparence sur la stratégie ou politique RSE générale de l'entreprise.

Les résolutions d'actionnaires portant sur la catégorie « Environnement » ont concerné des demandes de transparence en matière de lutte contre le

changement climatique, mais aussi de gestion d'autres impacts environnementaux. Mirova a soutenu les deux résolutions proposées dans le cadre de cette sous-thématique.

En ce qui concerne plus spécifiquement les résolutions d'actionnaires portant sur la catégorie « Gouvernance », celle-ci ont concerné des sujets très divers, comme des changements de structure capitalistique ayant pour but d'instaurer davantage d'équité entre les actionnaires, la diversité au sein du Conseil, ou encore les critères de performance utilisés dans le calcul de la rémunération des exécutifs. Mirova a voté Pour ces résolutions pour un peu moins de 60% des entreprises, et a émis un vote d'opposition dès lors que les pratiques actuelles de la société rendaient les changements demandés injustifiés au regard des efforts déjà engagés et des résultats obtenus par celle-ci.

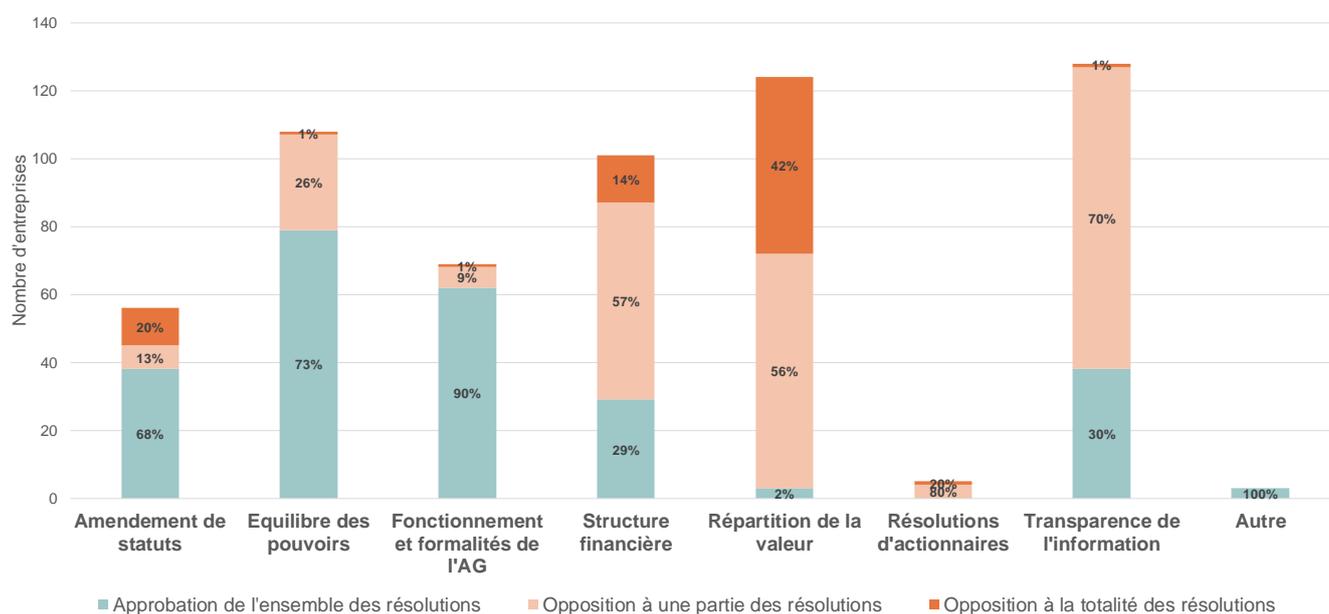
Les résolutions d'actionnaires portant sur des sujets « Sociaux » ont également couvert des sujets très variés. Parmi les sujets les plus abordés, plusieurs résolutions ont porté sur la réduction des écarts de salaire entre hommes et femmes. En fonction des pratiques des sociétés, nous avons soutenu ces résolutions. Comme pour les sujets de gouvernance, Mirova s'est en revanche opposée aux résolutions qui demandaient aux entreprises des changements injustifiés au regard de leurs pratiques.

Répartition des votes par zone géographique

Si le sens du vote s'explique essentiellement par la mise en œuvre de la politique de Mirova thème par thème, il existe d'importantes différences de pratique en matière de gouvernance entre l'Europe et l'Amérique du Nord ayant des conséquences importantes sur nos choix.

EUROPE

Figure 9 : Répartition des votes en Europe



En 2018, plus de 94% des assemblées de sociétés européennes ont fait l'objet d'au moins un vote de contestation. Aucune entreprise n'a vu la totalité de ses résolutions approuvées.

En Europe, la thématique « Transparence de l'information » a cette année fait l'objet d'une proportion accrue de votes favorables. Seule une entreprise a fait l'objet d'une opposition totale de la part de Mirova, et une proportion significative d'entreprises (un peu moins d'un tiers, contre seulement 20% l'an passé) a vu l'ensemble de ces résolutions en la matière approuvées. Ces données font écho aux efforts de transparence réalisés par les entreprises, que l'on a pu constater en 2018.

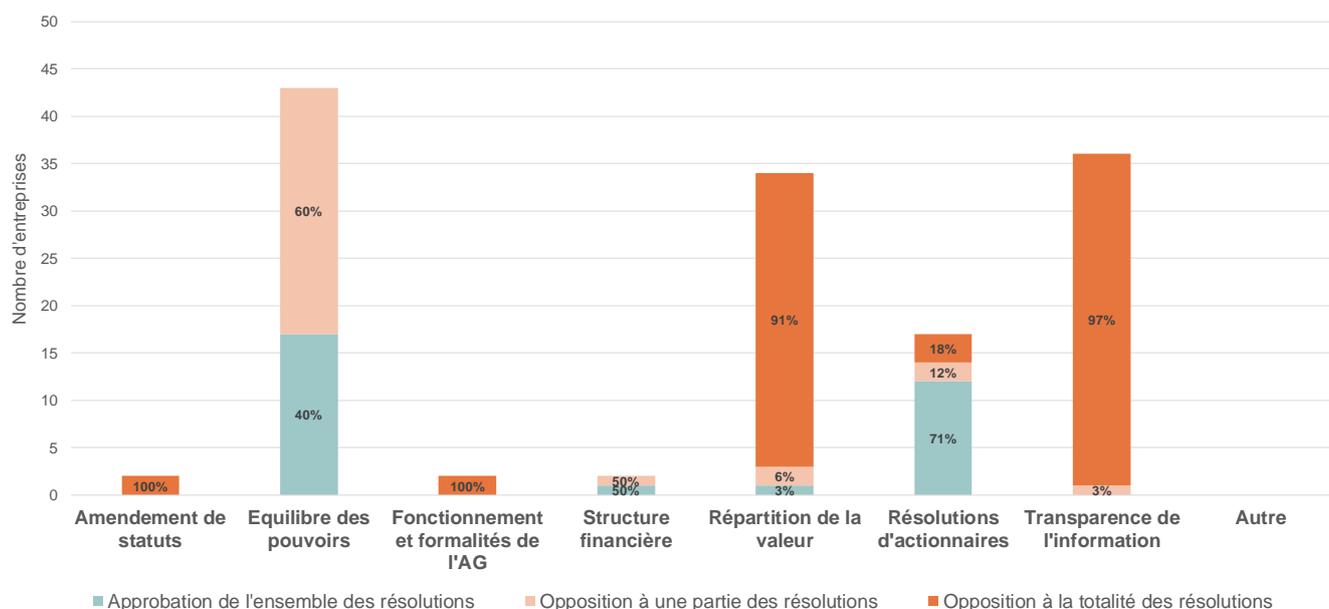
La répartition de la valeur reste un thème suscitant une opposition notable de la part de Mirova. Ainsi, la grande majorité des entreprises européennes ont fait l'objet de votes d'opposition pour ce thème, avec seulement 3 entreprises (sur 124) ayant recueilli un soutien de la totalité de leurs résolutions.

Enfin, Mirova a soutenu cette année des résolutions d'actionnaires dans le cadre des assemblées générales de 4 entreprises. Nous n'en avons soutenu aucune l'année passée.

AMERIQUE DU NORD

Sur la zone Amérique du Nord, la contestation est légèrement plus forte qu'en Europe, avec 95% des assemblées ayant suscité au moins un vote de contestation.

Figure 10 : Répartition des votes en Amérique du Nord



Comme chaque année, la thématique « Équilibre des pouvoirs » concerne la totalité des entreprises, ce qui s'explique notamment par la pratique du renouvellement annuel des membres du Conseil d'administration. 60% des entreprises voient toujours une partie de leurs candidats au conseil contestés, ce qui reste sensiblement dans les mêmes proportions qu'en 2017.

La thématique « Répartition de la valeur » est également très contestée sur cette zone. La quasi-totalité des entreprises ont fait l'objet d'une opposition totale sur ce thème. Cette contestation a essentiellement porté sur l'approbation des rapports des rémunérations et les rémunérations variables aux États-Unis.

Enfin, en matière de « Transparence et qualité de l'information », la contestation a principalement porté sur la nomination et le renouvellement des commissaires aux comptes aux États-Unis, marché où les pratiques en la matière sont beaucoup moins encadrées qu'en Europe, et donc en fort décalage avec nos attentes.

Autres statistiques

Répartition des votes par résolution

Sur les 203 assemblées générales votées et confirmées, Mirova s'est exprimée sur 3 186 résolutions.

Répartition des votes par zone géographique		
	Nombre de résolutions	En %
Europe	2 517	79%
Amérique	575	18%
Asie	94	3%
Océanie	0	0%
Afrique	0	0%
Total	3 186	100%

Sur ces 3 186 résolutions :

- Mirova a approuvé 2 206 résolutions, soit 69% ;
- Mirova a désapprouvé 652 résolutions, soit 20% ;
- Mirova s'est abstenue sur 328 résolutions, soit 10%.

Parmi les 3 186 résolutions votées, 3 125 étaient proposées par la direction ou le conseil d'administration ou de surveillance. Mirova a voté contre 634 résolutions (soit 20% des résolutions) et s'est abstenue sur 327 résolutions (soit 10% des résolutions).

Sur les 61 résolutions proposées par les actionnaires, Mirova en a soutenu 42, soit 69%.

Mirova a exprimé au moins un vote défavorable lors de 190 assemblées générales, soit 93.6% des assemblées générales votées. Le taux d'opposition moyen par assemblée générale⁷ s'élève à 30.3%.

Répartition des votes par zone géographique							
	Pour	En %	Contre	En %	Abstention	En %	Résolutions
Europe	1 712	68%	501	20%	304	12%	2 517
Amérique	427	74%	129	22%	19	3%	575
Asie	67	71%	22	23%	5	5%	94
Océanie	0		0		0		0
Afrique	0		0		0		0
Total	2 206	69%	652	20%	328	10%	3 186

Le pourcentage de résolutions européennes ayant suscité un vote d'opposition (vote « contre », « abstention » ou « withhold ») est cette année relativement plus élevé en Europe (32%), comparativement aux résolutions proposées lors d'assemblées générales américaines (26%) ou asiatiques (29%), ce qui s'explique par la diversité des sujets présentés lors des assemblées des sociétés européennes. Ainsi, l'Europe a concentré 89% des résolutions sur le thème « Répartition de la valeur » et 87% des résolutions sur le thème « Transparence de l'information », deux thématiques qui sont sujettes à un niveau élevé de contestation de la part de Mirova.

⁷ Taux d'assemblées générales pour lesquelles, sur l'ensemble des résolutions de l'assemblée générale, au moins un vote d'opposition (« contre », « abstention » ou « withhold ») a été exprimé.

Au vu de l'importance de ces thématiques, centrales dans les principes de vote soutenus par Mirova, dans les ordres du jour des assemblées générales européennes et américaines, l'analyse des résultats de vote 2018 par zone géographique s'est focalisée sur ces deux zones géographiques du périmètre de vote.

Détail des assemblées générales votées

Accessible depuis son site internet, Mirova dispose d'une plateforme qui présente de façon détaillée l'ensemble des votes exprimés par Mirova sur les résolutions présentées lors des assemblées générales des sociétés détenues dans les fonds votants (hors fonds dédiés). L'accès à cette plateforme est public, répondant ainsi aux exigences du règlement de l'AMF (articles 319-21 et 321-132) : <https://vds.issgovernance.com/vds/#/OTAYNg==/>

Mentions légales

Ces informations sont destinées exclusivement à une clientèle de professionnels au sens de la directive MIF. Si tel n'est pas le cas et si vous recevez ce document et/ou toute pièce jointe par erreur, merci de le(s) détruire et de le signaler immédiatement à Mirova.

Les produits ou services visés ne prennent en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique du destinataire en particulier. Mirova ne saurait être tenue pour responsable des pertes financières ou d'une quelconque décision prise sur le fondement des informations figurant dans ce document et n'assume aucune prestation de conseil, notamment en matière de services d'investissement.

Ce document est non contractuel et à caractère purement informatif. Il est strictement confidentiel et les informations qu'il contient sont la propriété de Mirova. Il ne saurait être transmis à quiconque sans l'accord préalable et écrit de Mirova. De même, toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'accord préalable et écrit de Mirova. La distribution, possession ou la remise de ce document dans ou à partir de certaines juridictions peut être limitée ou interdite par la loi. Il est demandé aux personnes recevant ce document de s'informer sur l'existence de telles limitations ou interdictions et de s'y conformer.

L'information contenue dans ce document est fondée sur les circonstances, intentions et orientations actuelles et peuvent être amenées à être modifiées. Mirova ne porte aucune responsabilité concernant les descriptions et résumés figurant dans ce document. Mirova ne s'engage en aucune manière à garantir la validité, l'exactitude, la pérennité ou l'exhaustivité de l'information mentionnée ou induite dans ce document. Aussi, Mirova n'assume aucune responsabilité pour toutes les informations, quelle qu'en soit la forme, contenues, mentionnées ou induites, dans ce document ou en cas d'éventuelles omissions. Toutes les informations financières notamment sur les prix, marges ou rentabilités sont indicatives et sont susceptibles d'évolution à tout moment, notamment en fonction des conditions de marché. Mirova se réserve le droit de modifier ou de retirer ces informations à tout moment sans préavis. Plus généralement, Mirova, ses sociétés mères, ses filiales, ses actionnaires de référence, les fonds qu'elle gère ainsi que leurs directeurs, administrateurs, associés, agents, représentants, salariés ou conseils respectifs rejettent toute responsabilité à l'égard des lecteurs de ce document ou de leurs conseils concernant les caractéristiques de ces informations. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent.

NOTES ADDITIONNELLES

Le présent document est fourni uniquement à des fins d'information aux prestataires de services d'investissement ou aux autres Clients Professionnels ou Investisseurs Qualifiés et, lorsque la réglementation locale l'exige, uniquement sur demande écrite de leur part. Le présent document ne peut pas être utilisé auprès des clients non-professionnels. Il relève de la responsabilité de chaque prestataire de services d'investissement de s'assurer que l'offre ou la vente de titres de fonds d'investissement ou de services d'investissement de tiers à ses clients respecte la législation nationale applicable.

En France : Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers International - Société de gestion de portefeuilles agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP 90-009, société anonyme immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 329 450 738. Siège social : 43 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris.

Au Luxembourg et en Belgique : Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers S.A. – Société de gestion luxembourgeoise agréée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, société anonyme immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B115843. 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

En Suisse : Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers, Switzerland Sàrl, Rue du Vieux Collège 10, 1204 Genève, Suisse ou son bureau de représentation à Zurich, Schweizergasse 6, 8001 Zürich.

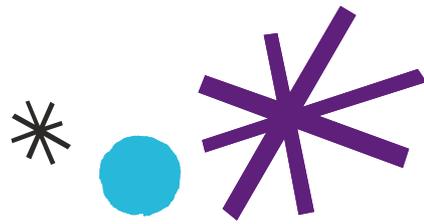
Les entités susmentionnées sont des unités de développement commercial de Natixis Investment Managers, la holding d'un ensemble divers d'entités de gestion et de distribution de placements spécialisés présentes dans le monde entier. Les filiales de gestion et de distribution de Natixis Investment Managers mènent des activités réglementées uniquement dans et à partir des pays où elles sont autorisées. Les services qu'elles proposent et les produits qu'elles gèrent ne s'adressent pas à tous les investisseurs dans tous les pays.

Bien que Natixis Investment Managers considère les informations fournies dans le présent document comme fiables, y compris celles des tierces parties, elle ne garantit pas l'exactitude, l'adéquation ou le caractère complet de ces informations.

La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Les investisseurs doivent examiner attentivement les objectifs d'investissements, les risques et les frais relatifs à tout investissement avant d'investir. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de (des) l'auteur (s) référencé(s). Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Le présent document ne peut pas être distribué, publié ou reproduit, en totalité ou en partie.

Tous les montants indiqués sont exprimés en USD, sauf indication contraire.



MIROVA

Société de gestion de portefeuille - Société Anonyme
RCS Paris n°394 648 216 - Agrément AMF n° GP 02-014
59, Avenue Pierre Mendès France – 75013 - Paris
Mirova est un affilié de Natixis Investment Managers.

Natixis Investment Managers

Société anonyme
RCS Paris 453 952 681
43, Avenue Pierre Mendès France – 75013 – Paris
Natixis Investment Managers est une filiale de Natixis.

Natixis Investment Managers International, S.A.

Société de gestion de portefeuille - Société Anonyme
RCS Paris 329450738 Agrément AMF n° GP 90-009
43, Avenue Pierre Mendès France – 75013 – Paris

Mirova US

888 Boylston Street, Boston, MA 02199. Tel : 212-632-2800
Mirova US est une filiale implantée aux États-Unis, détenue par Mirova.
Mirova US et Mirova ont conclu un accord selon lequel Mirova fournit à Mirova US son expertise en matière d'investissement et de recherche.
Mirova US combine sa propre expertise et celle de Mirova lorsqu'elle fournit des conseils à ses clients.